



Manifestations UGSEL 22 MESURES D'ADAPTATION A LA SITUATION SANITAIRE

adoptées par le Bureau départemental de l'Ugsel 22 lors d'un sondage,
en complément des gestes barrières de base.

CADRE DE FONCTIONNEMENT en NIVEAU 1 (vert) :

Pratiques autorisées avec protocoles allégés.

CADRE DE FONCTIONNEMENT en NIVEAU 2 (jaune) :

⇒ Réduction des jauges de participants décidées conjointement par les CSD CSR et les secrétariats de comité et territorial si besoin.

⇒ OBLIGATION de la LICENCE « SPORTIVE » avec photo, pour tous les participants élèves (à partir du régional). Elle pourra tenir lieu de preuve d'identité.

⇒ OBLIGATION du **PASS SANITAIRE pour les élèves de 12 ans à 15 ans et d'un PASS VACCINAL pour tous les participants de 16 ans et +** selon les modalités suivantes :

- Contrôle systématique des adultes encadrants,
- Détention par les adultes encadrants d'une attestation individuelle parentale pour chaque participant.

⇒ Protocoles sanitaires adaptés et spécifiques à chaque activité.

⇒ Manifestations à public limité avec pass sanitaire obligatoire pour les 12 ans à 15 ans et un pass vaccinal pour les 16ans et plus.

CADRE DE FONCTIONNEMENT en NIVEAU 3 (orange) :

ANNULATION DES MANIFESTATIONS.

Notes de rappel et mise en œuvre :

- 1) Une compétition/manifestation sera annulée à la demande d'une autorité préfectorale, communale ou académique ou d'un établissement scolaire organisateur.
- 2) Une compétition/manifestation annulée ne sera PAS reportée.
- 3) En cas de compétition départementale sans phase territoriale, les quotas ou minima de qualification aux championnats nationaux s'appliqueront (décision de la CNAS du 22/11/21) sous la responsabilité du territoire.